



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
MAIRIE DE SAUZON

Arrêté n° : 2026A002

Objet : TRAVAUX / OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Localisation : Kergostio

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUZON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande du lundi 5 janvier 2026 présentée par la société « DLE Ouest », 6 rue Blaise Pascal, 56890 PLESCOP ;

CONSIDÉRANT la demande pour le renouvellement d'une conduite AEP ;

CONSIDÉRANT que rien ne s'oppose au bon déroulement des travaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux, la société « DLE Ouest » est autorisée à occuper le domaine public situé « Kergostio » du lundi 19 janvier 2026 au vendredi 20 mars 2026 de 08h00 à 17h00.

ARTICLE 2 : La signalisation, panneaux, et toutes mesures de sécurités seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Les délais d'intervention des services de secours et de gendarmerie ne devront pas être impactés si nécessaire.

ARTICLE 4 : Le Maire de la commune de SAUZON, l'adjoint aux travaux et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BELLE ILE EN MER seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera envoyée aux services de :

- Gendarmerie
- Pompier
- Collecte des déchets

Fait à SAUZON,
Le lundi 5 janvier 2026



Pour le Maire
l'Adjoint délégué
Yves LOYER

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.